

# MELANGES RELIGIEUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 7 Aout 1849.

No. 94.

### MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 7 AOUT 1849.

#### LE COMMUNISME.

Au nombre des folies humaines se place encore un système dont l'organisation du travail est le mot d'ordre dont le fourréisme est l'utopie, dont presque tous les journaux irréligieux d'Europe sont le programme; le communisme.

Aujourd'hui ce système n'est plus seulement une opinion sociale; il ne se renferme plus dans de simples théories; il se traduit en faits, en complots, en provocations menaçantes contre l'ordre et les choses établies; il s'empare de la société; c'est l'injustice, c'est le vol, c'est l'expropriation violente de tous ceux qui possèdent; c'est à dire la ruine de la société dans le pillage et le sang.

Voici du reste comment M. Cabet, chef actuel de ce système, en résume les doctrines dans le *credo communiste* qui a été publié en 1841.

- 1<sup>o</sup>. Il n'y a point d'autre Dieu que la nature;
- 2<sup>o</sup>. Tous les maux venant de l'inégalité sociale.
- 3<sup>o</sup>. Il n'y a point d'autre remède à y opposer qu'une égalité générale absolue.
- 4<sup>o</sup>. La nature n'a pas fait les uns pour être maîtres, riches, oisifs, et les autres esclaves, pauvres et accablés de travail: *tout est pour tous.*
- 5<sup>o</sup>. L'institution de la propriété a été la plus funeste de toutes les erreurs; pour mettre fin aux maux de l'humanité, il faut rétablir la communauté des biens.

Cette théorie, dit un écrivain, aboutit, comme toutes celles qu'une philosophie presomptueuse a inventées dans ces derniers temps, à détruire l'idée de Dieu, à y substituer un panthéisme absurde, à renverser les fondemens de la morale et à jeter partout la confusion.

Le communisme s'est propagé en Suisse, où Weitling en a été l'apôtre ardent. Le gouvernement de Zurich ayant nommé une commission pour examiner les tendances des communistes, le conseiller d'état Bluntschli a rédigé un rapport [in-So de 130 pages] qui renferme les renseignements les plus curieux et que le gouvernement a aussitôt adressé aux états confédérés et aux ministres des puissances étrangères.

Dans un premier chapitre intitulé: *principes des communistes*, la commission, rattache le communisme aux maximes égalitaires de Robespierre et de Babeuf. On extrait ensuite plusieurs pages d'un ouvrage de Weitling où l'on voit que, s'élevant contre l'institution de la propriété et contre l'argent, comme source de l'égoïsme dans le monde et des souffrances des masses, il veut, après avoir détruit l'ordre social actuel, établir une communauté où régnera l'égalité du travail et des jouissances parmi les hommes: il n'y aurait plus ni Etat, ni Eglise, ni propriété individuelle, ni rangs, ni nationalité, ni patrie.

Un second chapitre est intitulé: *moens d'exécution*. Dans la première section, des extraits de la correspondance saisie chez Weitling exposent ce qui se rattache à l'établissement des associations comme moyens de propager le communisme.

Le rapport entre ensuite dans des détails sur l'organisation des associations communistes, qui ont pour but et moyen la fraternité, la culture sociale, la propagande et la tempérance, sur les conditions et les formes de l'admission dans l'association, l'ordre des travaux dans les séances, les contributions financières et les assistances. Ces sociétés sont secrètes, et l'on y promet de ne rien révéler de ce qui s'y passe.

La seconde section de ce chapitre, celle qui traite des *liaisons personnelles*, n'est pas la moins piquante. Les principaux correspondants de Weitling sont un chef établi à Paris, en relation avec Cabet, Sébastien Seiler, qui a séjourné dans différentes parties de la Suisse, à Becker, à Genève, et Simon Schmidt, à Lausanne tous communistes et allemands.

La troisième section du second chapitre est relative à la presse. Les communistes ont plus ou moins réussi à trouver accès dans quelques journaux de la Suisse allemande et de l'Allemagne. Weitling a aussi fondé un journal d'abord sous le titre de: *La cri de la détresse de la jeunesse allemande*, ensuite sous celui de la *jeune génération*, qui a paru successivement à Genève, à Bâle, à Vevay et à Langenthal. Son principal ouvrage porte le titre de *garanties de l'harmonie et de la liberté*, et c'est pour avoir tenté de faire imprimer l'*Évangile du pauvre pêcheur* qu'il a été arrêté et que ses papiers ont été visités: il cherche à y représenter J. C. comme un communiste qui cachait ses principes sous des paraboles, et il veut que la sainte église soit un repas d'amour où, au lieu de recevoir une hostie ou petit morceau de pain, les pauvres puissent s'asseoir à côté des riches pour célébrer la pâque en mangeant et buvant ensemble du pain, du vin, de la viande, du lait, des pommes de terre et du poisson. Ces extravagances n'ont pas besoin d'être réfutées.

Le communisme, considéré comme état social permanent, est une utopie qui ne sera jamais réalisé. Le communisme ne peut changer le cœur humain sujet aux faiblesses et aux vices de tout genre. Car, qu'aujourd'hui l'égalité distribution des biens soit effectuée; demain cette égalité ne subsistera plus; car il y aura des avarés, des fripons, des dupes, des habiles qui gagneront et des maladroits qui perdront. C'est donc une pure chimère.

Mais il n'en est pas de même du communisme considéré dans les désirs impatients des masses qui ne pos-

èdent rien, ou qui possèdent peu, et qui demandent que les biens de ceux qui ont trop leur soient partagés en commun. Dans ce sens, il s'agit beaucoup moins d'organiser quo de prendre, ou par la force brutale, sanguinaire, ou par tout autre moyen. Que l'on ne se le dissimule pas, le communisme est aujourd'hui véritablement à craindre; c'est sans nul doute, le plus grand danger de ces nations qui le réforment pour ainsi dire vivants et personnellement dans leur sein. Si, par exemple, pendant le travail critique de sa réconstitution, la France, ne faisait bonne garde de vigilance, de force ostensible, de pression énergique, elle serait déjà la proie de cet horrible fléau.

#### CÉRÉMONIE RELIGIEUSE.

La procession de la Fête-Dieu s'est faite, à Alger avec une grande solennité, de nombreux détachemens de troupes formaient la haie et occupaient les diverses stations. Le cortège s'est avancé dans l'ordre ordinaire: les petites filles vêtues de blanc et couronnées de roses; les petits garçons portant des oriflammes bleues, et à côté, dans leur triste uniforme, les orphelins et orphelines. Toutes les rues étaient encombrées, toutes les fenêtres garnies de spectateurs. La place du gouvernement surtout offrait un coup d'œil magnifique. La terrasse de la régence et celle de la Djénina la mosquée, le balcon de l'hôtel du gouvernement toutes les maisons avoisinantes, en un mot, étaient surchargées de curieux, on de pieux spectateurs de la cérémonie; au moment de l'élévation, les tambours ont battu aux champs, les musiques ont fait écho à leurs fanfares, les troupes ont mis le genou en terre, et les canons de la pécherie et ceux du stationnaire ont accompagné de leurs salves éclatantes les paroles saintes de la bénédiction qui tombait de l'autel sur la foule agenouillée.

M. l'abbé Palloran, doyen du Chapitre, a procédé dans la chapelle de Saint-Régis des prêtres auxiliaires, aux cérémonies du baptême d'une jeune algérienne. Fatma-Bent-Mimi, issue d'une famille mauresque très-honorable. La néophyte, âgée de douze ans, a reçu de ses parrain et marraine le nom de Louise-Marthe. Le jour lendemain, jour de la Fête-Dieu, La nouvelle chrétienne a fait sa première communion et reçu la confirmation à la cathédrale. Ce fait prouve combien les préjugés musulmans tendent à s'effacer petit à petit, et les nombreuses conquêtes que ferait maintenant le christianisme sur la terre d'Afrique, si les chrétiens du pays au lieu de scandaliser en trop grand nombre les indigènes par leur impiété, leurs débauches d'exemples de vertu qui passent leur faire aimer notre sainte religion. La jeune Louise n'est pas une enfant orpheline arrachée à sa famille; elle ne l'a jamais quittée, et depuis son baptême ne compte pas davantage s'en séparer. Sa mère, loin de contrarier en elle le désir d'embrasser la foi chrétienne, l'a laissée parfaitement libre. Plusieurs faits remarquables de la vie de cette enfant, en qui nous voyons la grâce agissant depuis longtemps, l'avaient fait considérer comme une "maraboute", comme une sainte, au point que ses paroles y sont devenues comme des oracles, comme sa conduite un sujet d'édification.

La mère et la tante de la jeune personne ont voulu assister aux cérémonies du baptême; elles les suivirent avec un intérêt difficile à décrire; elles sont beaucoup plus longues et beaucoup plus imposantes, vous le savez, pour les catholiques que pour les enfants. La mère était tellement pénétrée de l'action sainte qui purifiait sa fille de la tache originelle, qu'elle a voulu pour ce jour faire blanchir tout l'intérieur de sa cour et de sa maison. Elle avait déployé des tentures de soies, et le salon était un espace de repos. Passant par dessus les usages musulmans qui sont sévères à l'égard des hommes, elle a voulu que le prêtre qui avait baptisé sa fille et le Romain, le Français qui lui avait servi de parrain, vissent la visiter. Non-jamais tant de joie ne fut exprimée sur visage humain que celle qui rayonnait sur le visage de ce jour là découvert de cette pauvre mauresque. Elle raconte qu'une plante semée par elle quelques mois auparavant avait donné sa première fleur le jour où Louise avait été baptisée, une seconde avait épanouie le jour où elle avait fait sa première communion.

Plusieurs membres du vénérable Chapitre d'Alger se sont mis à étudier l'arabe, et déjà peuvent entrer en relation avec les indigènes. Ces braves gens, qui naturellement ont beaucoup de respect pour nos prêtres, sont très-touchés des preuves de dévouement qu'ils leur donnent dans leur amitié, comme très-étonnés des différences qui existent entre leur caractère et celui de la plupart des Français. Espérons que cette mission modeste et pacifique portera ses fruits, et préparera le retour des infidèles au jour marqué par la Providence.

Nous lisons dans la lettre d'un officier de l'armée de Constantin, datée du 21 juin:

« Notre camp est parfaitement tranquille: nous avons plus à craindre les Parisiens que les Arabes. Les nouveaux colons ne veulent pas perdre l'habitude de faire des barricades. Ils ont formé le projet de renvoyer ma compagnie, et de se former en république indépendante. Il est à désirer que le gouvernement ait à l'avenir plus de bonheur dans le choix de ses colons africains. »

#### NOUVELLES D'EUROPE.

ITALIE.

PIEMONTE.—Les négociations entre le Piémont et l'Autriche se trouvent encore une fois rompues. On écrit de Turin le 27 juin:

« La nouvelle que l'Autriche imposait au Piémont, entre autres conditions de la paix, celle d'une association com-

merciale, a répandu l'alarme parmi les fabricans de Turin qui voient dans un traité de commerce avec l'Autriche, la ruine des manufactures piémontaises. Le gouvernement en vrai défenseur des intérêts nationaux, ne veut pas accéder à ces exigences, et les négociations de paix ont été interrompues jusqu'à ce que M. le chevalier de Brunck fasse des propositions plus convenables. »

Une autre correspondance s'exprime ainsi à cette occasion.

« Le cabinet de Vienne avait proposé à celui de Turin d'abaisser ses prétentions préliminaires à la somme de 75 millions; il lui avait offert en outre de donner l'ordre de l'évacuation d'Alexandrie à la condition d'envoyer immédiatement des plénipotentiaires sardes à Milan. »

« Le cabinet sarde a accepté ces propositions; comme point de départ des nouvelles négociations, il a fait partir le 18 juin M. de La Bormida et Boncompagni pour Milan, où les attendait M. de Brunck, plénipotentiaire autrichien. Le même jour a eu lieu l'évacuation d'Alexandrie. Cette évacuation, d'après la convention écrite, souscrite par l'Autriche, devait précéder et motiver le départ des négociateurs piémontais. Quelle a été la surprise des négociateurs piémontais, lorsqu'à leur première entrevue avec le plénipotentiaire autrichien, M. de Brunck a remis sur le tapis, comme chiffre d'indemnité à payer par la Sardaigne, une somme bien supérieure à celle de 75 millions qui avait été proposée comme maximum des exigences actuelles de l'Autriche; lorsque le même plénipotentiaire leur a énoncé d'autres conditions, qui paraissent incompatibles avec les intérêts et l'honneur du gouvernement sarde? »

« Quelle a été enfin leur surprise, lorsque le même négociateur a décliné, au nom de son gouvernement, tout engagement relatif à une amnistie complète? »

« Dans cette position, les négociateurs piémontais n'ont pu qu'annoncer leur résolution bien arrêtée de ne point suivre l'Autriche dans la voie nouvelle de ses exigences soudaines et inexplicables. »

Suivant quelques versions, le cabinet de Vienne aurait aussi exigé la cession de la principauté de Monaco.

En présence de cette situation, le gouvernement sarde a ordonné les élections pour le 16 juillet; la réunion des chambres aura lieu le 30 du même mois.

VENISE.—On écrit de cette ville le 25 juin:

L'Assemblée des représentants vénitiens a passé à l'ordre du jour sur les conditions ci-dessus de capitulation qui lui avaient été offertes par l'Autriche:

1<sup>o</sup> Reconnaissance des trois quarts du papier commercial et de la moitié de celui dit *patriotique*, consentant à ce que tous deux aient cours à Venise seulement, et que l'amortissement soit tout entier à la charge de la ville.

2<sup>o</sup> Respect pour les droits civils émanant de lois faites par le gouvernement provisoire.

3<sup>o</sup> Rétablissement de la ligne douanière telle qu'elle était avant la révolution.

4<sup>o</sup> Rétablissement des mêmes fonctions et fonctionnaires civils jusqu'à nouvelle organisation.

5<sup>o</sup> Obligation d'éloigner tous les militaires étrangers.

6<sup>o</sup> Exil de tous les étrangers qui n'auraient pas depuis longtemps fixé leur domicile dans le pays.

7<sup>o</sup> Amnistie générale pour tous les citoyens, moins quarante, dont on fera connaître les noms au moment de l'occupation autrichienne et qui devront immédiatement quitter la ville. »

Le bruit courait à Florence, le 1er juillet, que Venise avait capitulé.

D'un autre côté nous lisons dans une correspondance: « Venise tient encore contre les Autrichiens et continue à leur imposer une vigoureuse résistance. La ville se défend avec deux petits forts, situés à mille yards environ des premières maisons, l'un sur la petite île de San Secondo, l'autre sur le pont du chemin de fer. Les bombes autrichiennes n'arrivent pas à plus de 400 yards de la ville. Les provisions deviennent rares; on ne mange plus guère que du pain noir à moitié cuit. Le vin et la viande sont des objets de luxe; cependant, le courage des assiégés est toujours le même. »

On mande de Civita-Vecchia, le 5, qu'il est arrivé dans cette ville beaucoup de Lombards qui doivent s'y embarquer pour Londres. Le consul anglais à Rome a délivré 655 passeports.

Les troupes régulières romaines seront cantonnées à Terni et à Terracine; provisoirement, elles sont casernées à Rome.

On enlève partout les barricades, les armes pontificales sont rétablies; mais le drapeau tricolore est maintenu jusqu'à présent.

FRANCE.—Les arrestations, en conséquence de l'affaire du 13 juin, se continuent à Paris. M. Louvet, intendant des Ponts et Chaussées, a été mis sous garde, le 3. Autorisation a été donnée au Procureur-Général de faire faire le procès à quatre des représentants du peuple, savoir: Martin Beraud, Gambon, Jacques Démontry et Prieves.

L'armée des Alpes est dissoute, du moins elle cesse d'exister avec son titre: une partie des troupes qui la composaient se dirigent sur Colmar, pour concourir à la création du corps d'observation appelé sur le Rhin. Une division demeure canonnière dans les environs de Lyon et prendra, conjointement avec la garnison de cette ville, le nom d'armée de Lyon, sous le commandement supérieur du général Gizeux.

On dit que l'Angleterre, vivement sollicitée par M. Rusconi, envoyé romain, avait pris la résolution d'intervenir dans les affaires de la République Romaine. Cette nouvelle serait entrée pour beaucoup dans la détermination de faire partir sur-le-champ M. le général Bedeau pour Rome.

La plupart des membres de la famille d'Orléans sont maintenant réunis à Saint-Léonard. On connaît déjà l'arrivée de la duchesse d'Orléans et du comte de Paris en Angleterre, accompagnés du duc de Nemours. La reine des Belges a reçu la princesse Ledue et le jeune comte se sont rendus, le même jour, à Saint-Léonard.

L'ex-roi, l'ex-reine, la duchesse Nemours et la duchesse d'Aumale étaient venus au-devant d'eux à Levas. Le prince et la princesse de Joinville sont à Munich, et le duc et la duchesse de Montpensier en Espagne.

La Liberté dit à ce propos: « Le voyage de la Duchesse d'Orléans en Angleterre vient confirmer tout ce que nous avons annoncé l'autre jour, concernant le pacte de famille qui se trace à Clarendon, sous les auspices et par l'ordre absolu de l'empereur de Russie. Nous affirmions de nouveau que c'est cette influence qui conduit en Angleterre Mme. la duchesse d'Orléans et ses deux fils. »

Prusse.—Le gouvernement Prussien vient de publier deux décrets royaux, dont le premier règle l'exercice du droit de réunion et d'association; et le deuxième celui de la liberté de la presse.

Aucune réunion politique ne pourra avoir lieu, sans que, au moins vingt-quatre heures auparavant, il en ait été donné avis à l'autorité. Lorsqu'une association politique sera constituée, les statuts devront être communiqués à l'autorité dans le délai de trois jours. La police pourra faire assister à toute réunion politique un ou deux de ses délégués en uniforme. Si, dans une réunion de ce genre, on venait à discuter une proposition tendant à exciter à quelque acte criminel, les délégués de la police pourront dissoudre la réunion. Nul ne pourra y assister armé, à l'exception des délégués de la Police. Les réunions en plein air pourront être défendues par la police lorsqu'elles présenteront un danger pour la tranquillité publique. Les réunions dans les rues ou sur les places d'une ville ou autre localité doivent être préalablement autorisées par la police. Dans un rayon de deux lieues autour de la résidence du roi ou des chambres, il ne pourra y avoir de réunions en plein air. Les peines contre les contrevenants à ces diverses dispositions varient de dix à cent thalers d'amende et de huit jours à trois mois d'emprisonnement.

Le second arrêté porte que tout écrit publié dans les Etats prussiens devra porter l'indication de son lieu de domicile de l'édition. Un exemplaire de chaque numéro d'un journal ou écrit périodique quelconque devra, au moment de la distribution, être déposée à la police.

#### NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

—On lit dans le Courrier des Etats-Unis.

Plusieurs reprises, les Allemands d'origines diverses qui se trouvent établis à New-York, se sont associés, par des vœux publiquement exprimés, aux efforts de leurs concitoyens d'Europe, qui luttent en ce moment pour la liberté. Les Hongrois entr'autres ont accueilli par des manifestations pleines d'un patriotisme enthousiaste, la nouvelle des triomphes de Bem et de Kossuth. Un grand meeting fut notamment convoqué dans le cours du mois dernier, pour acclamer la république hongroise récemment inaugurée à Debreczin, et dans la série de résolutions votées à cette occasion ont été exprimés le vœu de voir reconnaître par le gouvernement de Washington cette nationalité si vaillamment reconquise. Copie des résolutions fut ensuite adressée au président Taylor, lequel a répondu en ces termes, par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat, M. Clayton:

« Le gouvernement et le peuple de ce pays prennent un vif intérêt aux évènements qui se passent actuellement en Hongrie, et tous les renseignements propres à jeter quelque lumière sur la lutte actuelle de ce pays avec l'Autriche et la Russie, ne sauraient manquer d'être bien venus. »

La politique et l'habitude des Etats-Unis est de reconnaître tous les gouvernements qui trouvent au monde d'une manière convaincante qu'ils sont en état de se maintenir.

Si la Hongrie se soutient dans cette lutte intégrale, il n'y a pas de raison pour que nous ne reconnaissons pas son indépendance. Le congrès sanctionnerait sans nul doute cette mesure, et le gouvernement serait heureux, dans ce cas, d'entrer en relations diplomatiques et commerciales avec la Hongrie indépendante. »

DÉPRÉDATIONS DES INDIENS DE LA FLORIDE.—Les tribus d'Indiens Seminoles qui ont survécu dans le sud de la Floride, à la guerre de 1836, viennent de recommencer les cruautés qui leur valurent à cette époque une si sanglante leçon. Le 12 juillet, ils sont tombés sur le petit village, établi à la Rivière Indienne, ont tué plusieurs des habitants, brûlé une maison et pillé presque toutes les autres.

Les assaillants étaient nombreux et bien armés; les colons, hors d'état de se défendre, n'ont eu d'autre ressource que de se réfugier en aussi grand nombre que possible, à bord d'une petite goélette qui se trouvait là. Vingt d'entre eux sont aussi arrivés le 18 à Saint-Augustin après avoir horriblement souffert. Ils pensent que leurs compagnons auront dû fuir également.

Avis de ces faits a été expédié à Washington, et il est probable qu'ils vont donner lieu à des représailles d'autant plus nécessaires, que les mouvemens simultanés des Indiens sur presque tous les points où ils sont en force, acquièrent une gravité réelle.

Le « Georgian » de Savannah, en rendant compte des évènements que nous venons de rapporter, ajoute les réflexions suivantes:

« L'alarme est générale, parmi les colons de la frontière, et nombre d'entre eux se replient sur les grands villages, pour se mettre en sûreté. Il y avait longtemps de ce que qu'ils s'attendaient à ce qui arrive aujourd'hui, d'après la conduite des Indiens qui ne se sont jamais strictement renfermés dans leurs limites. Ceux qui sont préparés à leur direction ont accordé trop peu d'attention à ce qui se passait, et malgré les fréquentes réclamations de nos citoyens, on laissait les tribus errer à leur gré dans le pays. »

L'agent indien à toujours résidé trop loin de ceux qu'il était chargé de surveiller. L'agent actuel demeure, dit-on, à Jacksonville, à 250 milles de la frontière indienne.